Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 20 (1902)

Heft: 72

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 72 XX. Jahrgang. Bern, Mittwoch, 26. Februar. 1902 Berne, Mercredi, 26 février. XXme année. № 72
Erstes Blatt. Première feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage. | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement. | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce. | Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Credito Ticinese à Locarno.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Freiburg — Fribourg — Friborgo

Bureau d'Estavayer.

1902. 22 février. Le chef de la maison **Sansonnens Joseph**, à Forel, qui commence dès ce jour, est Joseph Sansonnens, fils de Laurent, de et à Forel. Genre de commerce: Epicerie.

Bureau de Fribourg.

22 février. Le chef de la maison **N. Brechbühl**, à Seedorf, est Nicolas Brechbühl, de Lauperswyl (Berne), domicilié à Seedorf (Noréaz). Genre de commerce: Laiterie.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1902. 21. Februar. Die Firma **Robert König** in Lörrach (Baden) (Einzelfirma: Inhaber Robert König, von Opfingen, wohnhaft in Lörrach (Baden), eingetragen im Handelsregister des grossherzoglich badischen Amtsgerichtes Lörrach), hat am 15. Februar 1902 in Basel unter derselben Benennung eine Zweigniederlassung errichtet. Zur Vertretung der Zweigniederlassung ist lediglich der Firmainhaber befugt. Natur des Geschäftes: Mechanische Werkstätte, Handel in Fahrrädern, Nähmaschinen und Fournituren für solche. Geschäftslokal: Albangraben 2.

21. Februar. Die Firma **Jakob Baumann** in Basel (S. H. A. B. Nr. 247 vom 31. August 1898, pag. 1034) ist infolge Konkurses des Inhabers von Amteswegen gestrichen worden.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1902. 21. Februar. Die Firma **Hch. Krebser** mit Hauptsitz in Zürich und Filiale in St. Gallen (S. H. A. B. vom 12. Dezember 1889, pag. 902) ist infolge Verkaufes des Geschäftes erloschen und damit auch die an Jean Wehrli in St. Gallen erteilte Prokura.

Werner Blattmann, von Wädensweil, in Zürich II, Albert Lips, von Zürich, in Zürich III, und Heinrich Krebser, von Zürich, in Zürich III, haben unter der Firma **Blattmann, Lips & Co.**, mit Hauptsitz in Zürich III, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich seit 15. Februar 1902 (S. H. A. B. Nr. 60 vom 18. Februar 1902, pag. 237) und Zweigniederlassung in St. Gallen eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche am 15. Februar 1902 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Hch. Krebser» übernimmt. Die unbeschränkt haftenden Gesellschafter Werner Blattmann und Albert Lips sind auch zur Vertretung der Filiale St. Gallen befugt. Die Firma erteilt ausserdem für die Filiale St. Gallen Prokura an Jean Wehrli, von Bischofszell, in St. Gallen. Mechanische Seidenzwirnerei und Handel in Seidengarnen. Geschäftslokal in St. Gallen: Neugasse 46.

21. Februar. Die Firma **J. J. Zellweger** in Jonschwil (S. H. A. B. vom 12. Dezember 1883, pag. 982) ist infolge Verkaufes erloschen.

Inhaber der Firma **J. J. Zellweger** in Jonschwil ist Johann Jakob Zellweger, von Trogen (Appenzell A.-Rh.) in Jonschwil, welcher die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernimmt. Mech. Stickereien.

21. Februar. Inhaber der Firma **Joh. Wüst** in Oberriet ist Johann Wüst, von und in Oberriet. Bazar und Kolonialwaren, Velo- und Sattlerartikel.

21. Februar. Die Firma **J. Sennhauser's Erben** in Wattwil (S. H. A. B. vom 22. August 1889, pag. 675) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

22. Februar. Inhaber der Firma **Wilh. Göldi** in Rüthi ist Wilhelm Göldi, von und in Rüthi. Ferggerei. Oberstrasse.

22. Februar. Inhaber der Firma **Leonz Hunkeler** in Bregensdorf, pol. Gmde. Muolen, ist Leonz Hunkeler, von Eberseckon (Luzern), in Bregensdorf. Käserei. Bregensdorf.

22. Februar. Der Inhaber der Firma **L. Amsler**, mit bisherigem Domizil in Rorschach (S. H. A. B. Nr. 199 vom 16. Juni 1899, pag. 803) hat dasselbe nach Goldach verlegt. Mühlenbaugeschäft.

22. Februar. In der am 2. Februar 1902 stattgehabten Hauptversammlung der **Viehzuchtgenossenschaft Kappel**, mit Sitz daselbst (S. H. A. B. vom 24. November 1894, pag. 1038) wurden an Stelle der zurückgetretenen Mitglieder der Kommission Jacob Frei und Arnold Bleicker, Rudolf Boesch, von Ebnat, in Steinenbach, als Vicepräsident und Kassier, und Ulrich Schafflützel, von Nesslau, in Blomberg, als Beisitzer neu gewählt.

22. Februar. Die **Viehzuchtgenossenschaft Sevelen**, mit Sitz dasebst (S. H. A. B. Nr. 193 vom 1. Juli 1898, pag. 812) hat in ihrer Hauptversammlung vom 26. Januar 1902 die Kommission folgendermassen bestellt: Niklaus Hagmann, Veterinär, von Sevelen, in Buchs, Präsident; Mathias Tischhauser, von und in Sevelen, Kassier; Andreas Engler, von und in Sevelen, Aktuar und Zuchtbuchführer. Der Präsident zeichnet kollektiv mit dem Aktuar.

22. Februar. In der am 14. Februar 1902 stattgehabten Hauptversammlung der **Käsereigesellschaft Lenggenwil**, mit Sitz in Niederhelfenswil (S. H. A. B. Nr. 312 vom 14. November 1898, pag. 1298) wurde die Kommission bestellt wie folgt: Josef Anton Brunner, von Zuzwil, in Dietrüthi-Lenggenwil, Präsident; Karl Hälg, von Niederhelfenswil, in Lenggenwil, Aktuar, und Johann Löhrer, von Niederhelfenswil, in Lenggenwil, Kassier.

22. Februar. Die Kommission der **Käsereigesellschaft Dorf Mörschwil**, mit Sitz daselbst (S. H. A. B. Nr. 113 vom 9. April 1898, pag. 465), ist gegenwärtig folgendermassen bestellt: Jacob Troxler, von Hergiswil (Luzern), Präsident; Richard Eugster-Eberle, von Altstätten, Aktuar; Wilhelm Gmür, von Amden; Titus Thoma, von Amden, und August Schildknecht, von Gossau; alle fünf wohnhaft in Mörschwil.

22. Februar. Die Firma **Johannes Kehl, Handlung zum Sonnenheim** in Rebstein (S. H. A. B. vom 25. Oktober 1893, pag. 925) ist infolge Verkaufes des Geschäftes erloschen.

Inhaber der Firma **A. Fatzer, z. Sonnenheim** in Rebstein ist August Fatzer-Kocher, von Salmsach (Thurgau), in Rebstein, welcher die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernimmt. Handlung. Z. Sonnenheim, Sonnenstrasse.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Locarno.

1902. 24 febbraio. Proprietario della ditta individuale **Enrico Guenzani**, in Locarno, è Enrico Guenzani, di Giuseppe, di Abbiategrasso, provincia di Milano, domiciliato in Locarno. Genere di commercio: Negozio di calzoleria, in Via alla Ramogna.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Aigle.

1902. 24 février. La raison **H. Burnet**, à Aigle, exploitation du Café «Au Chasseur» (F. o. s. du c. du 28 juillet 1893) est radiée ensuite de décès du titulaire.

Bureau de Nyon.

Rectification. Une erreur s'est glissée dans la publication parue le 24 février 1902 dans le nº 69 de la F. o. s. du c., page 273; au lieu de: Société immobilière de Tielex en liquidation etc., lire: **Société immobilière de Trélex en liquidation**, dont le siège est à Nyon (F. o. s. du c. du 12 février 1901, nº 47, page 185).

Bureau de Vevey.

22 février. Le chef de la maison **J. Guex**, à Vevey, est Julie-Augustine, fille de Frédéric Guex, de St-Légier et La Chiésaz, domiciliée à Vevey. Genre de commerce: Bandagisterie sous l'enseigne «A la Croix du Sud». Magasin: Rue du Lac nº 35, à Vevey.

Wallis — Valais — Vallese

Bureau de St-Maurice.

1902. 22 février. La société en commandite **F. Jaquet et Cie**, à Vouvry, inscrite le 8 avril 1893 (F. o. s. du c. du 12 avril 1893, nº 91, page 366), par le fait du décès de l'associée Félicie Jaquet, est en liquidation. L'associé Pierre Poujoulat, à Genève, est chargé de la liquidation.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 21 février. La raison **C. Milleret**, entreprise de bâtiments, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 30 avril 1898, page 558), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

21 février. Le chef de la maison **Herm. Thiedau**, à Genève, commencée le 5 décembre 1901, est Hermann-Carl Thiedau, d'origine allemande, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Café-restaurant, à l'enseigne «Brasserie-restaurant Lyonnais». Locaux: 8, Rue des Alpes. (Ancien établissement Aug. Schmid.)

21 février. La société anonyme ayant pour titre **Schweizerische Gasglühlicht Actiengesellschaft Système Dr Carl Auer von Welsbach (Société anonyme suisse du Bec Auer)**, et ayant son siège à Zurich (suivant extraits du registre du commerce de Zurich en date des 30 septembre 1895, 21 novembre 1898, 6 septembre 1899, 7 février 1900 et 17 octobre 1901), a établi à Genève, à dater du 1er décembre 1900, une succursale sous la même raison sociale. Il n'existe pas de dispositions statutaires spéciales pour cette succursale. Elle est représentée et engagée vis-à-vis des tiers de la même manière qne le siège principal, c'est-à-dire, par la signature individuelle ou collective d'un ou de plusieurs membres du conseil d'administration ou de fondés de procuration désignés par le conseil. Le conseil d'administration a nommé directeur Hans Hotz, de Zurich, y domicilié, et lui a accordé la signature individuelle, et a conféré procuration individuelle à Oscar Curti, de Rapperswyl, domicilié à Zurich. La succursale de Genève est en outre dirigée par un employé muni de pouvoirs limités. Locaux: 9, Rue Céard.

21 février. La société en nom collectif **O. Sutter et Co**, entreprise de parqueterie, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 31 janvier 1901, page 126), a modifié sa raison sociale qui est devenue depuis le 15 février 1902 **Sutter & Stalet**, à Plainpalais. En outre la maison a transféré ses bureaux et chantiers, Chemin des Sources, 9 (anciens locaux Jean-Claude Miffon), et a pris la représentation exclusive, pour le canton de Genève, de la «Parquéterie d'Aigle».

B. 37.

Compte de profits et pertes
du Credito Ticinese à Locarno
et de ses succursales à Lugano et Bellinzona
pour l'exercice 1901.

(Sauf ratification statutaire.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		2,425	—	Indemnité aux membres de l'administration.
		42,117	57	Appointements des employés.
		438	05	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
		2,280	—	Location.
		916	46	Chauffage et éclairage.
		6,548	62	Fournitures de bureau (impressions, insertions, registres, abonnements, formulaires).
		9,759	92	Ports de lettres, dépêches et assurances.
		2,132	40	Frais pour achat d'écus.
		3,655	80	Mobilier: Amortissement, entretien, réparations, etc.
74,641	40	4,417	58	Divers: Frais juridiques, frais de voyage, etc.
				II. Impôts.
		2,132	40	Impôt fédéral sur billets de banque.
		14,850	—	Impôt cantonal sur billets de banque.
		7,131	40	Autres impôts cantonaux.
31,976	25	7,862	45	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		8,388	04	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		40,530	02	A comptes courants créanciers.
		186,174	47	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur engagements à terme (obligations):
				80,773. 80 Intérêts et coupons payés.
				1,555. 75 Coupons échus non perçus.
				64,517. 90 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901.
				146,847. 45
267,695	58	82,653	05	64,194. 40 A déduire: Prorata d'intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissements.
		4,099	20	Sur effets escomptés sur la Suisse.
		38,933	35	Sur comptes courants débiteurs.
86,918	10	43,885	55	Sur effets publics (moins-value).
				VI. Bénéfice net.
		495	07	Solde au 31 décembre 1900.
80,679	16	80,184	09	Bénéfice net de l'exercice 1901.
541,910	49			

Avoir — Produits

				I. Produit du compte d'effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				Intérêts perçus et commissions 55,893. 80
				Réescompte de l'exercice précédent à 5 % 10,573. 40
				66,467. 20
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 5 % 11,103. 55
		55,363	65	
				Effets sur l'étranger:
				Intérêts perçus, commissions et bénéfices sur les cours 11,111. 13
				Réescompte de l'exercice précédent à 5 % 2,167. 70
				13,278. 83
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 4 % 2,946. 30
		10,332	53	
				Avances sur nantissement:
				Intérêts perçus et commissions 3,426. 18
				Réescompte de l'exercice précédent à 5 % 625. 40
				4,051. 58
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 5 % . . . . . 635. —
		3,416	58	69,112 76
				II. Intérêts créanciers et commissions.
				a. Sur créances en comptes courants.
		4,242	12	Des banques d'émission et correspondants . . . .
		172,757	98	Des comptes courants débiteurs . . . . .
		811	28	„ „ „ créanciers . . . . .
		206	85	Divers . . . . .
				b. Sur autres créances et placements.
				De créances sans engagements par lettre de change:
				Intérêts perçus . . . . . 3,153. —
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901 . 519. 95
				3,672. 95
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 582. 90
		3,090	05	
				De placements hypothécaires:
				Intérêts perçus 54,487. 70
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901 . 14,936. 55
				69,424. 25
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 16,857. 75
		52,566	50	
				D'effets publics:
				Intérêts perçus sur les effets publics propres 96,268. 28
				Bénéfice sur les cours des effets publics propres 64,558. 89
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901 . 36,543. 85
				197,371. 02
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 9,568. 20
				187,802. 82
				Commissions sur l'achat et la vente pour compte de tiers 5,066. 47
		192,869	29	
				Commissions sur diverses opérations . . . . .
		882	02	427,376 09
				III. Produit des immeubles.
		9,405	80	Du bâtiment de la banque . . . . .
		7,605	68	D'autres propriétés foncières . . . . .
				17,011 48
				V. Produits divers.
		7,700	—	Sur participations . . . . .
		18,781	76	Agio sur coupons et billets de banque étrangers . .
				26,481 76
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.
				Sur comptes courants débiteurs . . . . .
				1,433 33
				VII. Solde du bénéfice de l'exercice précédent.
				Report à nouveau . . . . .
				495 07
				541,910 49

Annexe au compte de profits et pertes du Credito Ticinese pour l'exercice 1901.

Répartition des bénéfices (article 32 des statuts).

Le bénéfice net se monte à	fr. 80,679. 16
qui sont répartis comme suit:	
4 % d'intérêts sur le capital de fr. 1,500,000	fr. 60,000. —
Allocation au fonds de réserve statutaire	„ 20,000. —
Solde de bénéfice reporté à nouveau	„ 679. 16
	fr. 80,679. 16

Art. 32 des statuts:

Le bénéfice net résultant du bilan, après avoir prélevé un intérêt de 4 % sur le capital versé, sera réparti comme suit:

2/10 au fonds de réserve.

6/10 aux actionnaires.

1/10 au conseil d'administration.

1/10 à la disposition du conseil d'administration pour être distribué au directeur et aux employés, dans la proportion qu'il estimera.

Si l'intérêt et le dividende aux actions atteignait le 6 % du capital versé, le conseil d'administration sera autorisé à proposer une dotation au fonds de réserve dépassant les 2/10. Une telle proposition ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'avec une majorité de 2/3 des voix.

Les dividendes non encaissés dans le délai de cinq ans, deviendront propriété de la société et seront versés au fonds de réserve.

B. 37.

Bilan annuel
du Credito Ticinese à Locarno
et de ses succursales à Lugano et Bellinzona
au 31 décembre 1901.

(Sanf ratification statutaire.)

Actif

				I. Caisse.
		900,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.
		160,655	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		1,060,655	—	*Encaisse légale.*
		36,900	—	Propres billets (voir annexe n° 1).
		50,150	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
1,207,415	68	59,710	68	Autres valeurs en caisse, billets étrangers, etc.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		75,981	20	Coupons à l'encaissement.
		8,467	78	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		124,920	82	Correspondants débiteurs.
481,469	32	272,099	52	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				368,226. 69 échus dans les 30 jours.
				384,228. 90 „ entre 31 et 60 „
				467,391. 80 „ „ 61 et 90 „
		1,482,990	19	313,148. 30 „ après 90 „
				Effets sur l'étranger:
				144,274. 05 échus dans les 30 jours.
				35,482. 45 „ entre 31 et 60 „
				196,682. 75 „ „ 61 et 90 „
		417,236	60	40,847. 35 „ après 90 „
				Avances sur nantissements:
				11,262. 20 échus dans les 30 jours.
				8,123. 60 „ entre 31 et 60 „
				20,484. 35 „ „ 61 et 90 „
		60,170	15	20,300. — „ après 90 „
1,989,221	24	28,824	30	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		3,841,141	35	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		284,700	—	Comptes courants débiteurs avec crédit à découvert.
		56,956	75	Créances sans engagements par lettre de change, avec garantie.
		1,052,802	95	Créances hypothécaires.
5,401,480	20	165,879	15	Reports.
				V. Placements à terme indéfini.
		836,550	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe n° 2).
		597,404	—	Obligations }
		1,433,954	—	*Effets publics.*
1,567,451	44	133,497	44	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
				VI. Valeurs en nantissement.
1,889,555	—			Effets publics déposés à la caisse de consignation (voir annexe n° 2).
				VII. Placements fixes.
		550,661	67	Participations.
		203,412	07	Immeubles à l'usage de la banque.
754,074	74	1	—	Mobilier à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
52,000	35			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
12,842,667	97			

Passif

				I. Emission de billets.
		2,213,100	—	Billets en circulation } (voir annexe n° 1)
		36,900	—	Propres billets en caisse }
		2,250,000	—	
				II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
		9,578	32	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
		106,062	39	Correspondants créanciers
		2,081,746	45	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)
		925,268	44	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)
		1,555	75	Intérêts échus et non encaissés
		715	—	Dividendes échus et non encaissés
		3,124,921	35	
				III. Engagements sur effets de change.
				Traites et acceptations
		29,311	50	
				IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
		3,495,109	66	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)
		202,300	—	Obligations dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable
		2,081,143	55	Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
		5,778,553	21	
				V. Comptes d'ordre.
		14,684	85	Réescompte sur articles de l'actif } (voir détail dans le
		64,517	90	Prorata d'intérêts sur articles du passif } compte de profits et pertes)
		60,000	—	Bénéfice net à répartir pour l'année 1901
		139,202	75	
				VI. Fonds propres.
		1,500,000	—	Capital versé
		20,000	—	Fonds de réserve statutaire (allocation de 1901)
		679	16	Report du solde de bénéfice pour l'année 1902
		1,520,679	16	
		12,842,667	97	

Annexes au bilan annuel du Credito Ticinese au 31 décembre 1901.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque an 31 décembre 1901.

				Emission	En caisse	En circulation
908	billets de fr.	500	= fr.	454,000	8,500	445,500
12,529	„ „ „	100	= „	1,252,900	14,800	1,238,100
10,862	„ „ „	50	= „	543,100	13,600	529,500
24,299	billets		= fr.	2,250,000	36,900	2,213,100

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Art. 2, § 8, lit. *b* du règlement prescrit:

„Les remboursements des comptes courants créanciers seront faits dans la règle contre reçus du client ou contre chèques aux conditions suivantes:

Jusqu'à fr. 5,000 à vue.
De fr. 5,000 à „ 10,000 „ 8 jours de préavis.
„ „ 10,000 „ „ 20,000 „ 5 „ „ „
Pour toute somme au-dessus de fr. 20,000 suivant entente spéciale."

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 449 comptes jusqu'à fr. 20,000, **remboursables dans tous les cas dans les 8 jours** . . . . . fr. 1,552,123. 20

b. 13 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 20,000, **remboursables éventuellement après 8 jours** . . . . . „ 529,623. 25

Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 2,081,746. 45

Annexe n° 4. Caisse d'épargne.

Suivant art. 4 du règlement (modifié) pour les dépôts en caisse d'épargne, les sommes déposées sont remboursables:

Jusqu'à fr. 200 à vue.
De „ 200 „ fr. 500 après une dénonciation de 10 jours.
„ „ 500 „ „ 1000 „ „ „ „ 20 „
„ „ 1000 „ „ 2000 „ „ „ „ 60 „
„ „ 2000 „ „ 3000 „ „ „ „ 90 „
Sommes supérieures „ „ „ „ 6 mois.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a. 2019 comptes de dépôts jusqu'à fr. 200 . . . . . fr. 148,263. 44

3885 comptes de dépôts au-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte „ 777,000. —

Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 925,263. 44

c. 3885 comptes de dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, **remboursables après 8 jours** . . . . . „ 3,495,109. 66

fr. 4,420,373. 10

Annexe n° 5. Engagements éventuels.

Effets de change réescomptés, en circulation au 31 décembre 1901 . fr. 780,300. —

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 288.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.			
a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.			
4½ % Rente hongroise en or	196,500	102	200,430
4 % „ fédérale	70,500	105	74,025
3½ % Chemins de fer Suisses	765,000	99	757,350
3½ % Canton du Tessin, emprunt de conversion	75,000	97	72,750
3¾ % „ de Zurich	60,000	100	60,000
2¾ % Consolidés Anglais	£ 10,000	90×25	225,000
			1,389,555
b. En possession de la banque.			
3½ % Canton du Tessin, emprunt du conversion	85,000	97	82,450
3½ % „ de Fribourg	1,000	97½	975
3¾ % „ „ Zurich	3,000	100	3,000
3¾ % Ville de Lugano (unifié)	1,000	100	1,000
3¾ % „ „ „ (Acqua potabile)	5,500	100	5,500
3½ % „ „ Locarno	2,000	100	2,000
3½ % „ „ Bellinzona	500	100	500
3½ % „ „ Zurich	2,000	97	1,940
4 % „ „ „	59,000	101	59,590
4 % „ „ Rome (or)	30,500	99	30,195
4 % „ „ Milan (unifié)	7,700	98	7,546
5 % „ „ Naples	1,100	90	990
4½ % „ „ Gênes	1,000	90	900
3½ % Commune de Muralto	1,000	96	960
3½ % „ „ Scareglia	8,500	100	8,500
3¾ % „ „ Gerra-Gambarogno	100	100	100
3½ % „ „ Malvaglia	500	100	500
4½ % „ „ Piandera	3,658	100	3,658
3½ % Commune et Patriciat de Bidogno	500	100	500
4 % Patriciat de Colla	13,000	100	13,000
3½ % Chemins de fer Suisses	93,000	99	92,070
3½ % „ „ „ du Gothard	1,000	97	970
4 % „ „ „ Nord-Est	2,000	100	2,000
4 % „ „ „ de la Méditerranée	172,500	97	167,325
3 % „ „ „ Méridionaux	28,500	63	17,955
3 % „ „ „ Sardes	500	57	285
3 % „ „ „ Lombard-Autrichiens	500	67	335
3 % „ „ „ Vittorio-Emanuele	1,000	64	640
3 % „ „ „ Italiens	4,500	63	2,835
4 % Banque Populaire Tessinoise	300	100	300
4 % „ de la Suisse Italienne	4,100	100	4,100
4 % „ Cantonale Tessinoise	5,000	100	5,000
3¾ % „ „ „ „	4,000	100	4,000
2¾ % Consolidés Anglais	£ 1,600	90×25	36,000
5 % Rente Italienne	13,600	98	13,328
4 % „ „	1.000	97	970
5 % „ „ amortisable	2,500	95	2,375
3½ % Crédit foncier Naples	500	95	475
Report			574,767

Désignation	Nominal	Cours	Somme
Report			574,767
4 % Crédit foncier Banque Nationale	4,000	97	3,880
4 % „ „ Caisse d'épargne	2,000	97	1,940
4½ % „ „ „ „	500	97	485
4½ % Société Acqua Potabile Locarno-Muralto	1,500	102	1,530
4½ % „ d'électricité „Motor"	5,000	98	4,900
4 % Consortium du fleuve Tessin	4,000	100	4,000
4½ % Province d'Alessandria	500	90	450
Lots divers			5,452
			597,404
II. Actions.			
Nombres des titres			
26 Banque Cantonale Tessinoise		200	5,200
20 „ Populaire „		75	1,500
75 Basler Handelsbank		510	38,250
75 Banque Fédérale		615	46,125
25 Société Anonyme Leu & C°		575	14,375
55 Banque Internationale Bruxelles		375	20,625
40 Banque Commerciale Italienne		685	27,400
50 Crédit Italien		495	24,750
2 Chemins de fer Jura-Simplon privilégiées		500	1,000
1 „ „ „ Nord-Est „		500	500
4 „ „ „ Méridionaux		600	2,400
248 Société de Navigation et de chemins de fer pour le lac de Lugano		500	124,000
245 Société de Navigation sur le lac Majeur		750	183,750
92 „ „ „ „ „ „ de Garda		670	61,640
47 „ „ „ Générale Italienne-Florio e Rubattino		410	19,270
38 „ Acqua Potabile Locarno-Muralto		250	9,500
13 „ Anonyme già Quattrini & C° (anciennes)		2000	26,000
13 „ „ „ „ „ „ (privileg.)		1000	13,000
16 „ Gaz Locarno		70	1,120
100 „ de Mouture „La Certosa"		250×98	24,500
249 „ Constructions, Venise		75	18,675
172 „ Traction		30	5,160
20 Ivanhœ Gold Mining Corporation		180	3,600
20 A. Gœrtz & C°		70	1,400
20 Johannesburg Cons. Juv.		50	1,000
10 Oceana Cons. Juv.		50	500
410 Fabrique d'armes Brescia		250×98	100,450
18 „ de tabacs de Brissago		3000	54,000
50 Omnibus et Voitures de Milan (anciennes)		60	3,000
50 „ „ „ „ „ (nouvelles)		60	3,000
Divers			860
			836,550
Récapitulation. *Obligations*			1,986,959
Actions			836,550
TOTAL			2,823,509

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.**

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.**

Kirchenfeld-Baugesellschaft Bern.

Die Tit. Aktionäre werden hiemit zur

XVI. ordentlichen Generalversammlung

eingeladen, welche

Samstag, den 29. März 1902, vormittags 10 Uhr,

im Bureau der Gesellschaft, **Amthausgasse 18, I. Stock,** stattfinden wird.

Traktanden:

1) Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates für das Jahr 1901.
2) Passation der Rechnung pro 1901 und Beschlussnahme über Verwendung des Reingewinnes.
3) Periodische Wahlen für den Verwaltungsrat und die Kontrollstelle.

Die Jahresrechnung und der Bericht der Rechnungsrevisoren liegen vom 22. März an auf dem Bureau der Gesellschaft zur Einsichtnahme der Herren Aktionäre auf.

Die Tit. Aktionäre, welche dieser Versammlung beizuwohnen beabsichtigen, haben sich über den Besitz von Aktien durch Hinterlegung derselben auf dem Bureau der Gesellschaft bis zum 27. März auszuweisen und werden daselbst die Zutrittskarten zu der Versammlung verabfolgt.

Bern, den 24. Februar 1902.

Namens des Verwaltungsrates,
Der Präsident:
G. Marcuard.

(331)

Basler Handelsbank in Basel.

Ausgabe von Obligationen.

Wir sind bis auf weiteres Abgeber von (1328)

3¾ % Obligationen unseres Institutes auf 3, 4 oder 5 Jahre fest al pari.

Die Obligationen werden in durch 500 teilbaren Beträgen in Franken ausgestellt.

Die Titel sind mit Semestercoupons per 15. Januar und 15. Juli, oder 15. April und 15. Oktober versehen.

Die auf 3, 4 oder 5 Jahre fest ausgestellten Obligationen können nach Ablauf sowohl vom Gläubiger als von der Schuldnerin auf 6 Monate gekündet werden und zwar jeweils auf einen Couponterminin. Je nach Wunsch werden Obligationen auf Namen oder Inhaber ausgegeben. Die Titel können an unserer Kasse, sowie bei unserer Wechselstube bezogen werden.

Basel, den 2. Januar 1902.

Die Direktion.

CENTENAIRE DE 1903

Histoire du Canton de Vaud

dès les origines

— par PAUL MAILLEFER —

Docteur ès-lettres, professeur à l'Université et aux Ecoles normales de Lausanne.

Un tres beau volume grand in 8° de plus de 500 PAGES, texte complètement inédit et illustré de plus de 200 GRAVURES, publié à l'occasion du CENTENAIRE DU CANTON DE VAUD DE 1903.

SOUSCRIPTION:

en 10 livraisons mensuelles à 70 centimes,
en 1 volume broché à fr. 7.—,
en 1 volume relié (fers spéciaux) à fr. 11.—.

La première livraison paraîtra fin février et le volume sera envoyé fin novembre 1902.

Sitôt la souscription close le prix de l'ouvrage en librairie sera porté à fr. 10 l'exemplaire broché et à fr. 14 l'exemplaire relié.

On souscrit chez les éditeurs Payot & C° à Lausanne et chez tous les libraires. (178)

DEMANDER LE PROSPECTUS ILLUSTRÉ.

Rauchen Sie
die anerkannt vorzüglichen
Holländer DELI Cigarren
Alleinvertretung für die Schweiz:
Max Sprüngli, Cigarren-Import,
Theaterstrasse 16, **Zürich.** (1933)

Restaurant — Börse — Grillroom
vis-à-vis der Börse — **ZÜRICH** — Börsenstrasse.
Jeden Freitag: Börsen-Lunch à Fr. 3. (1069)
Offene Weine. Pilsener- und Münchener-Bier vom Fass.

Papierhandlung en gros
A. Jucker, Nachf. v.
Jucker-Weymann, Zürich.
Reichhaltigstes Lager aller Sorten Papiere und Kartons. (72)

Buchdruckerei JENT & Cie in Bern. — Imprimerie Jent & Cie